

MARCHES PUBLICS

DC4

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

A - Identification de l'acheteur

? Désignation de l'acheteur :

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud
Direction de l'administration générale et des finances
Bureau de la commande publique et des achats
299, chemin de Sainte-Marthe – CS 90495
13311 Marseille Cedex 14

B - Objet du marché public

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de pièces automobile poids lourds de marque RENAULT TRUCKS et IVECO

? Si le marché est alloti, quel est le lot concerné (numéro et intitulé) :

? Numéro du marché :

? Numéro d'EJ :

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cochez la case correspondante.)

☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☐ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)

☐ Un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

? Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

? Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

?? Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

?? Adresse électronique :

?? Numéros de téléphone et de télécopie :

?? Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

? Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

? En cas de groupement momentané d'entreprises :

- Quel groupement est affecté par la sous-traitance :
- identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

? Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

? Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

?? Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

?? Adresse électronique :

?? Numéros de téléphone et de télécopie :

?? Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

? Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

? Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :
(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)

? Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature et durée des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance.)

? Nature des prestations sous-traitées :

.....

? **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :**

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

☐ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures

techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

? Durée des prestations sous traitées :

a) Si le marché est reconductible, les prestations sous-traitées devront-elles être reconduites ?

☐ Oui ☐ Non

b) Si le marché s'inscrit dans un calendrier déterminé, de quelle durée est la sous traitance ?

☐ Tout la durée du marché ☐ Autre (en mois).....

G - Prix des prestations sous-traitées

? Montant des prestations sous-traitées :

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA .:
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du [2 nonies de l'article 283 du code général des impôts](#) :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA :

c) Si le marché est à tranches, quelle tranche est concernée :

☐ Tranche ferme ☐ Tranche optionnelle. Si tranche optionnelle laquelle ?.....

? Modalités de variation des prix :

? Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct ([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☐ Non

H - Conditions et modalités de paiement

? Soit, paiement des prestations du sous-traitant par le titulaire du marché :

Sans que cela ne puisse constituer une quelconque renonciation au droit au paiement direct par le maître d'ouvrage, qui pourra continuer à être exercé, le sous-traitant **déclare expressément accepter**, pour les prestations ci-dessus détaillées, que le paiement soit directement effectué par le titulaire :

☐ Oui ☐ Non

Si oui :

- Le paiement directement effectué par le titulaire du marché, éteint à due concurrence la créance du sous-traitant sur le maître d'ouvrage.
- Le titulaire s'engage à transmettre au Maître d'ouvrage les justificatifs nécessaires permettant d'attester le paiement, total ou partiel, des prestations réalisées par le sous-traitant.

? Soit, paiement des prestations du sous-traitant par le Maître d'ouvrage :

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☐ Non

I - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

I1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
-
-
-
-

I2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

J1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

J2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher l'une des hypothèses selon que le DC4 est un initial ou un modificatif, et cocher les hypothèses qui en dépendent en conséquence selon votre situation correspondante.)

- ☐ **Si la présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial de sous-traitance**

☐ Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant et qu'il n'a demandé aucun exemplaire unique ou certificat de cessibilité (**dans ce cas il produit en annexe de ce document une attestation confirmant cela**).

Si un exemplaire unique ou un le certificat de cessibilité lui a été délivré, le titulaire produit en annexe du présent document : (Cocher une des deux cases suivantes le cas échéant)

- ☐ L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public,

ou

- ☐ Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

- ☐ Si la présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial de sous-traitance modificatif (cocher l'une des hypothèses suivantes).

☐ Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant et qu'il n'a demandé aucun exemplaire unique ou certificat de cessibilité (dans ce cas il produit en annexe de ce document une attestation confirmant cela).

OU si un exemplaire unique ou un le certificat de cessibilité lui a été délivré

☐ Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité qui est joint au présent document.

☐ L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie:
soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

L - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A _____, le

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

A _____, le

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A _____, le

Le représentant de l'acheteur :

M - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le

ANNEXE RELATIVE AUX PIÈCES EXIGÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTATION D'UNE DECLARATION PRELABLE DE SOUS TRAITANCE

Le recours à la sous-traitance est subordonné à la mise en œuvre de diverses formalités prévues par la loi du 31 décembre 1975 et par les articles R.2193-1 à 2193-22 du code des marchés publics (classiques). L'acheteur, le titulaire du marché ainsi que le sous-traitant sont concernés par le respect de ces formalités.

La demande de sous-traitance effectuée après la notification du marché public doit être présentée par le seul titulaire et contenir :

- 1- La nature des prestations sous-traitées : Description précise (Cf. Paragraphe F du DC4).
- 2- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant (Cf. Paragraphe G du DC4).
 - Le titulaire précise le montant total du contrat de sous-traitance en indiquant le prix HT, TTC et le taux de TVA.
 - Si le titulaire est mandataire d'un groupement : Quel groupement est affecté par la sous-traitance
 - Si le marché est à tranche : Quelle tranche est concernée (ferme ou optionnelle).
- 3- Les capacités du sous-traitant : La preuve de la ou des qualification(s) souhaitées (s) par l'acheteur pour l'exécution de la prestation (si exigée(s) dans les documents de la consultation). (Cf. Paragraphe I du DC4)
- 4- Une déclaration sur l'honneur attestant que le sous-traitant n'est pas placé dans un cas des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L-2141-11 du code des marchés publics (Cf. Paragraphe J du DC4).
- 5- Un document attestant l'immatriculation du sous-traitant (extrait K bis ou carte d'inscription au répertoire des métiers...).
- 6- Un document (de **moins de 6 mois**) attestant la régularité **sociale et fiscale** du sous-traitant.
- 7- Si le sous-traitant est en redressement judiciaire : la justification de son habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- 8- Un exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ou une attestation ou main levée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance, afin d'établir qu'aucune cession ni aucun nantissement de créance résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant (Cf. Paragraphe K du DC4)
- 9- Le Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B) du sous –traitant.

L'acheteur ne peut pas accepter un sous-traitant, ni agréer ses conditions de paiement si l'un de ces justificatifs ne lui a pas été remis par le titulaire. En cas de déclaration de sous-traitance incomplète transmise par le titulaire à l'acheteur, le délai de 21 jours donné à l'acheteur pour se prononcer sur l'acceptation du sous-traitant ne court pas.

NB :

- Le titulaire, qui transmettra ces pièces à l'acheteur public, doit s'assurer de la validité des attestations que le sous-traitant lui transmet
- Tout sous-traitant qui fait une fausse déclaration encourt les peines prévues par l'article 441-1 du code pénal, pour faux et usage de faux.
- Le titulaire doit vérifier que le sous-traitant respecte ses obligations : lors de la conclusion du contrat de sous-traitance, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat. En cas de manquement à son obligation de vigilance, le titulaire peut être poursuivi et condamné solidairement avec le sous-traitant